

# CONSEIL MUNICIPAL du 25 AOUT 2016

## 25/08/2016

Excusés: mesdames BONHOMME, VAILLS, messieurs BATARD (procuration M. SOURDILLE), BOURSANGE (procuration Mme ESBELIN), MAITRE, LAPORTE.

### Terrain du château d'eau

Le SIVOM souhaite régulariser la propriété des terrains où sont implantés des ouvrages syndicaux, par l'acquisition de ces terrains. La commune du Breuil est concernée pour la parcelle ZE n°59 sur laquelle est implanté le château d'eau.

Le Conseil approuve à l'unanimité la cession du terrain pour l'euro symbolique, la rédaction de l'acte et les frais étant à la charge du SIVOM.

### Travaux école

-Classes: les aménagements prévus sont terminés, les équipements informatiques seront opérationnels dès la rentrée, la peinture, non prévue au départ, a été réalisée par les employés communaux.

-Dépendances: la peinture de la salle d'activités de la maternelle, du dortoir, des sanitaires de la maternelle et du couloir sera réalisée par les employés communaux aux prochaines vacances.

-Bureau direction: les aménagements prévus sont terminés, le revêtement de sol sera changé aux prochaines vacances.

-Jeux, équipements de cour: demande de devis en cours.

### Questions diverses

-Rapports du SIVOM

Sur le prix et la qualité de l'eau, établis conformément à la loi 95/127, ils sont présentés au Conseil par le Maire et à disposition du public en mairie pendant 15 jours.

-Déchetterie

Au regard du non-respect du bon usage de la déchetterie (dépôt de déchets autres que verts, feux interdits ne permettant pas la vidange des déchets verts...), après avoir débattu des différentes solutions, le Conseil se prononce pour une ouverture hebdomadaire sous surveillance, avant d'en arriver à la fermeture définitive si cela s'avérait nécessaire.

-Enquête publique ASA

Quant à l'ouverture d'un chenal à La Narse, les conclusions et avis du commissaire-enquêteur sont présentées au Conseil par le Maire et à disposition du public en mairie.

-Fête patronale

Elle sera organisée par «Breuil Animation» le dernier week-end de septembre, Place de la République et Place de la Gare.

-Cantine scolaire

Elle sera assurée par le même prestataire que l'an passé, avec maintien des tarifs et amélioration de la qualité des produits, mais en liaison froide suite au déplacement des cuisines d'API à Lempdes/Alagnon.

-Agence Postale Communale

Au 1<sup>er</sup> septembre, afin de permettre à l'employée d'assurer la cantine et les TAP, les horaires seront modifiés comme suit: mardis et jeudis: 8h45-12h/14h-15h30, mercredis et vendredis: 8h45-12h, samedis: 9h/12h

**Prochaine réunion du Conseil municipal le vendredi 30 septembre à 20h**